Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20261112-DELIB_68_26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRAMAIN

Séance du 12 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoit DESPRES, Maire

Présents : DESPRES Benoit, Maire, ESNAULT Patrick, HESRY Catherine, BARON Sylvain, PIAN Laure, adjoints, LEFEUVRE Cédric, DUCHENE Catherine, AMELOT Guy, FERET FILHOL Gwénola, PESTEL Véronique, THOMMAS Christian, GAIGNEUX Cyrille, GUITTON Caroline, Céline RABARDEL.

Procuration : Roland JEHAN à DESPRES Benoit

Secrétaire de séance : Cédric LEFEUVRE

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 14 votants : 15

Date de la convocation : 04/11/2026

2026-68 : Règlement d'attribution des subventions pour les associations

En référence à l'article 11 du règlement d'attribution des subventions aux associations, la commission en charge des associations a effectué des modifications à ce règlement ci-avant cité.
Les révisions portent essentiellement sur l'article 8 concernant les modalités d'attribution.

Présentation de ces évolutions par Mme HESRY, adjointe en charge des associations

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- VALIDE l'application de ce nouveau règlement à compter du 1ER janvier 2027

Pour : 15 contre : / abstention : /

Le secrétaire

Cédric LEFEUVRE

PEC

Le Maire

DESPRES Benoit

Mairie de Tramain (Côtes d'Armor)